

Préfecture
Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales
Bureau du droit de l'environnement

AVIS d'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 18 jours entiers et consécutifs à une enquête publique conjointe, **du mardi 4 juillet 2017 au vendredi 21 juillet 2017 inclus.**

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2017 sont prescrites, à la demande de la commune de Beaucaire :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'extension du cimetière de Pardailhan sur la commune de Beaucaire ;
- une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Les dossiers relatifs à ces enquêtes, déposés à la mairie de Beaucaire, sont tenus à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération mais aussi concernant les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet. Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Beaucaire (Au village – 32410 Beaucaire) pendant la durée de l'enquête.

Une adresse électronique est également mise à la disposition du public pour formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération : pref-beaucaire-dup@gers.gouv.fr .

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête concerné dès réception et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 21 juillet 2017, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Madame Nelly LAROCHE-RACLOT, chef d'établissement scolaire en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Beaucaire, les :

- mardi 4 juillet 2017 : 10h00-13h00
- mercredi 12 juillet 2017 : 14h00-17h00
- vendredi 21 juillet 2017 : 15h00-18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie de Beaucaire ainsi qu'au Bureau du droit de l'Environnement de la Préfecture du Gers.

Fait à Auch, le 12 JUIN 2017

Pour le préfet,
le chef de bureau



Frédéric GUERTENER